

PROJETS / La Région Occitanie s'engage à soutenir les exploitations agricoles dans leur démarche de compétitivité, de transition agroécologique et d'adaptation au changement climatique.

Dossiers d'aides et de subventions : les nouveautés

La Région simplifie ses démarches en offrant trois dispositifs d'aide aux investissements :

✓ **Le PASS « petits investissements dans les exploitations agricoles »** : il concerne les projets de 5 000€ à 20 000 € et bénéficie d'une subvention régionale de 20 %, avec des bonifications possibles. Les dossiers peuvent être déposés en ligne à tout moment.

✓ **Le Dispositif Unique** : pour les investissements supérieurs à 20 000 € dans les exploitations agricoles et les collectifs Cuma, avec un cofinancement FEADER. Ce dispositif propose un taux d'aide de 25 % pour les investissements hors « Agroéquipements », et de 40 % pour les équipements « Agroéquipements », avec

des bonifications possibles. Les demandes doivent être déposées sur la plateforme dédiée Euro-Pac entre le 14 juin et le 30 novembre 2023. L'instruction des dossiers aura lieu lors d'une commission en juin 2024.

Durant la période de programmation 2023 à 2027, il n'est possible de réaliser qu'un seul dispositif unique et un Pass, ou 2 Pass, sauf pour les exploitations ayant réalisé un Contrat Agriculture Durable.

✓ **Des dispositifs d'aide spécifiques** pour la plantation de vignes, vergers, cultures émergentes (PPAM, asperges, houblonnières, châtaigneraies, pistachiers, kakis), ainsi que pour l'installation de systèmes agroforestiers, sont également disponibles.



(Photographie Jean-Bernard Laffitte)

Contact

Renseignements auprès de votre Agence (cf p. 19).

